

ordonnances, un Pierre de Romagny et un nommé Michel dit Courtaud, de Rilly, auraient, ledit jour, se délectans comme les satyres, à jouer de la cornemuse, ce qu'ils auraient continué tellement que, sur leur dispute d'avoir un bransle, telle discussion et noyse seroyt survenue entre les enfans dudit lieu que Noël Chappe aurait été homicidé, ce qui ne fut advenu si lesdits Pierre de Romagny et Courthaud, de Rilly, se fussent maintenus en leurs maisons après le divin service. A raison de quoi ledit procureur d'office conclut à ce que les lettres lui soient octroyées pour faire appeler ledit Pierre de Romagny et ledit Courthaud de Rilly, pour venir répondre par leurs bouches, sans l'aide d'avocat, sur l'infraction et mépris des ordonnances (1). »

VIII

Pendant les guerres de Religion, les confréries établies dans l'église de Cordelles avaient été abolies. Cependant leur souvenir était resté vivant auprès des habitants, dont les testaments mentionnent souvent des donations en faveur des confréries du Saint-Esprit et de la Charité; ces associations ayant été supprimées et leurs biens réunis au luminaire de l'église paroissiale, ces dons étaient naturellement attribués à celui-ci. C'est ainsi qu'en 1614 nous trouvons la fondation « d'un quard de coupe de sel en faveur de la confrérie du Saint-Esprit, réunie à la luminaire de Cordelles », faite par André Planet et Jeanne Varennes, sa femme, en date du 19 mai 1614, spécialement hypothéquée sur une de leurs vignes située à Rilly, « jouxte la vigne

(1) *Registre des audiences et assises de la châtellenie de Saint-Maurice.*